

Renforcer la R&I sans incidence sur le budget : une opportunité !



CHRISTIAN WASSERFALLEN // CONSEILLER NATIONAL, PRÉSIDENT DU TEAM POLITIQUE FUTURE

Les ressources financières de la Confédération doivent être utilisées de manière réfléchie en ce moment. Les Chambres ont la possibilité de mettre intelligemment à profit leur marge de manœuvre lors de l'examen du budget pour la recherche et l'innovation. Elles peuvent renforcer le soutien aux actrices et aux acteurs de la R&I, sans que le budget fédéral en soit davantage affecté.

La R&I helvétique souffre de sa non-association au programme européen Horizon Europe. Mais le Fonds national suisse et Innosuisse disposent aussi d'instruments éprouvés pour encourager la coopération internationale et attirer les talents de l'étranger. Ces instruments peuvent être renforcés par un simple transfert de fonds, sans incidence sur le budget. Des propositions issues de la Commission des finances le permettent.

Les deux demandes reposent sur le même principe et doivent être considérées comme équivalentes. En effet, la recherche fondamentale et l'innovation vont de pair. Seul un renforcement de la recherche fondamentale donnera à la Suisse la possibilité de continuer à faire partie des pays les plus innovants au monde. Le transfert de fonds permettrait une association à Horizon Europe en 2023 encore. Une tranche de la contribution obligatoire déjà inscrite à cet effet peut être transférée au FNS et à Innosuisse.

En renforçant la R&I suisse, nous investissons dans le futur. Ne laissons pas passer cette opportunité : deux réaffectations budgétiquement neutres.

P. 2

HORIZON EUROPE

Un fonds pour limiter les dégâts de la non-association

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) souhaite constituer un fonds pour encourager la coopération internationale et l'excellence dans la recherche et l'innovation. Début novembre, elle a ouvert la procédure de consultation de la loi correspondante. Avec ce fonds, la CSEC-E veut minimiser les dommages causés par la non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe».

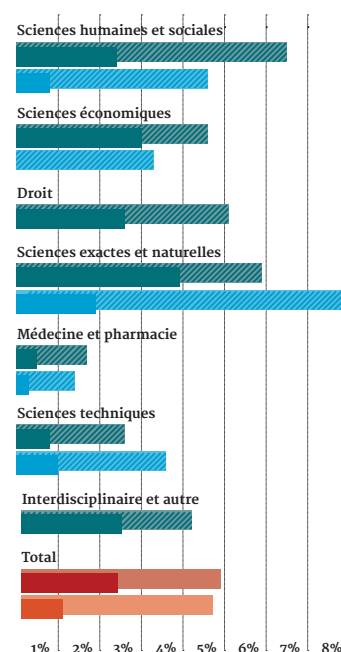
P. 3

FAITS & CHIFFRES

Cinq ans après un diplôme universitaire, la proportion de personnes sans emploi est très faible

Master
une année
cinq années
après l'obtention du diplôme

Doktorat
une année
cinq années
après l'obtention du diplôme



P. 4

BUDGET 2023

Transfert de fonds sans incidence sur le budget pour renforcer la place FRI suisse

Financement de la mobilité internationale dans la formation

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2022

HORIZON EUROPE

Un fonds pour limiter les dégâts de la non-association

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) souhaite constituer un fonds pour encourager la coopération internationale et l'excellence dans la recherche et l'innovation. Début novembre, elle a ouvert la procédure de consultation de la loi correspondante. Avec ce fonds, la CSEC-E veut minimiser les dommages causés par la non-association de la Suisse au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe».

La Commission de la science du Conseil des Etats constate que la non-association de la Suisse au programme européen Horizon Europe nuit considérablement au domaine FRI. Outre la perte de projets et l'affaiblissement du réseau international, la recherche et l'innovation perdent également en stabilité financière. Pour y remédier, la Commission propose la création d'un fonds dans le cadre de la mise en œuvre de deux initiatives cantonales de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

Durée du fonds

Le projet de loi prévoit un fonds Horizon limité à fin 2027 et destiné à couvrir la phase de non-association à Horizon Europe. Dans le cas d'une dissolution du fonds, le financement de tous les projets et les programmes engagés serait garanti jusqu'à leur terme.

Pas de moyens financiers supplémentaires

La CSEC-E propose un fonds juridiquement dépendant, avec ses propres comptes, qui devraient être approuvés chaque année par le Parlement. L'alimentation du fonds serait soumise au processus budgétaire annuel et donc au frein à l'endettement. Tant que la Suisse n'est pas associée à Horizon Europe, le fonds recevrait les ressources destinées aux contributions obligatoires à l'UE ainsi que les ressources destinées aux mesures transitoires correspondantes – les deux sous la forme de crédit budgétaires approuvés chaque année par le Parlement. Ces moyens financiers, soit environ 6,154 milliards de francs, ont été approuvés par le Parlement en 2020 pour la participation suisse au Paquet Horizon (Horizon Europe et les autres programmes liés) pour les années 2021-2027. En ce sens, le fonds n'engagerait pas de moyens financiers supplémentaires.

Les reliquats de crédits restent dans le fond

Actuellement, les contributions obligatoires prévues ne peuvent pas être versées à l'UE en raison de la non-association de la Suisse à Horizon Europe; d'importants reli-

quats de crédits en résultent chaque année et ces montants retournent dans la caisse fédérale. Le fonds Horizon permettrait de changer cela : selon le rapport explicatif, les reliquats de crédits resteraient dans le fonds et les crédits non engagés ne seraient reversés dans les caisses de la Confédération qu'au moment de sa dissolution.

Utilisation des ressources du fonds

Les ressources du fonds doivent, d'une part, financer la participation par projet aux parties du programme de l'UE pour lesquelles les actrices et les acteurs suisses de la recherche et de l'innovation sont admis mais ne bénéficient pas de financement de l'UE. D'autre part, le fonds doit assurer le financement de projets et de programmes des organisations suisses d'encouragement de la recherche et de l'innovation. Ces derniers doivent soit s'orienter vers les appels d'offres d'Horizon Europe, soit, indépendamment d'eux, promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation. Il est également possible de financer d'autres mesures qui serviraient à maintenir l'excellence du pôle de recherche et d'innovation suisse en comparaison internationale, ou de soutenir les scientifiques et les actrices et acteurs de l'innovation dans leur participation à des programmes internationaux. Selon l'avant-projet, les moyens financiers seraient principalement utilisés pour l'encouragement compétitif de la recherche. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), en fixerait un ordre de priorités et les organes de recherche concernés seraient consultés.

Entrée en vigueur le plus tôt possible

La Commission de la science du Conseil des Etats a approuvé le projet par 12 voix contre 1. La minorité de la commission estime que le fonds Horizon n'entraînerait qu'un surcroît de travail administratif, sans amélioration de la situation actuelle. La consultation sur la Loi sur le fonds Horizon se terminera le 15 février 2023. La loi, soumise au référendum facultatif, pourrait être déclarée urgente et entrer en vigueur dès que possible.

FAITS & CHIFFRES

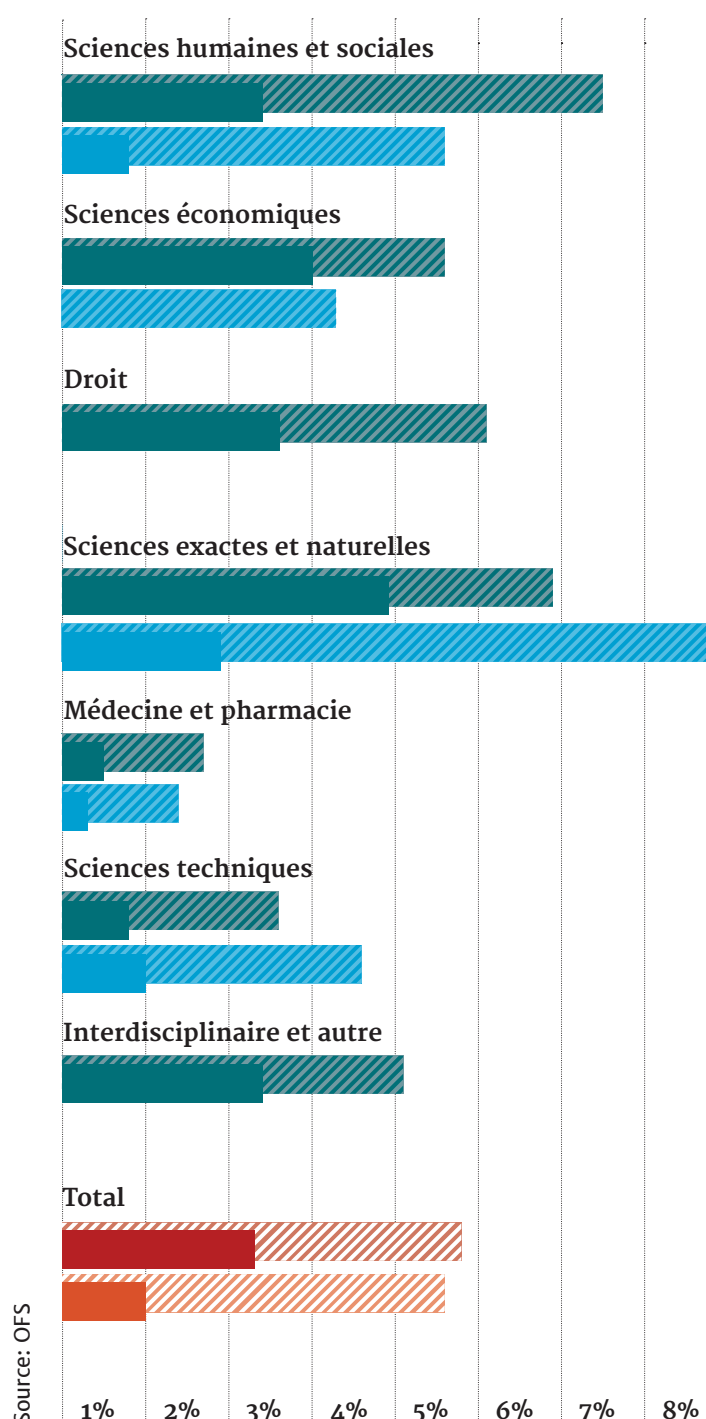
Cinq ans après un diplôme universitaire, la proportion de personnes sans emploi est très faible

Une enquête menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) auprès des diplômé-e-s des hautes écoles montre que le risque d'être sans emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'une haute école universitaire (HEU) en Suisse varie fortement selon le domaine d'études. Alors que, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le taux de sans-emploi était de 6,5% un an après le master en sciences humaines et sociales et de 7,8% un an après le doctorat en sciences exactes et naturelles, ce taux s'est normalisé au plus tard cinq ans après l'obtention du diplôme. A ce moment-là, la part des chômeurs et chômeuses titulaires des mêmes diplômes était respectivement de 2,4% et de 1,9%. Ces valeurs, tout comme les chiffres calculés pour les autres groupes de domaine d'études, sont donc inférieures aux taux de chômage national qui se situait entre 4,7% et 5,5% en 2021 (en termes corrigés des variations saisonnières). Les résultats les plus récents de la même enquête ont révélé un taux de chômage total inférieur un an après l'obtention du diplôme en 2020: 3,3% pour les master et 2,5% pour les doctorats.

Taux de chômage des titulaires d'un diplôme HEU selon le niveau d'examen et le groupe de domaines d'études, année de diplôme 2016

Master
une année
cinq années
après l'obtention du diplôme

Doktorat
une année
cinq années
après l'obtention du diplôme



BUDGET 2023

Transfert de fonds sans incidence sur le budget pour renforcer la place FRI suisse

Depuis juillet 2021 le pôle de recherche et d'innovation suisse est exclu des principaux volets du programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE. Les mesures transitoires mises en place par le Conseil fédéral sont importantes, mais ne suffisent pas à contrer la perte d'attractivité de la Suisse. Des propositions issues des commissions des finances permettraient de renforcer les mesures d'encouragement déjà existantes d'Innosuisse et du Fonds national suisse (FNS) dans le domaine de la coopération internationale. Les commissions des finances des deux conseils demandent un transfert de fonds de 35 millions de francs au bénéfice d'Innosuisse. Une forte minorité II (12 contre 13) de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) veut également mettre 50 millions supplémentaires à la disposition du FNS. Les deux augmentations peuvent être réalisées sans incidence sur le budget : les 85 millions au total seraient compensés dans le poste budgétaire de la contribution obligatoire pour une association à Horizon Europe. Avec les 325 millions de francs restants pour la contribution obligatoire à l'UE, une éventuelle association serait toujours possible à partir de la mi-août 2023. Dans l'intervalle, les transferts de fonds proposés permettraient de renforcer la compétitivité du pôle FRI suisse.

Financement de la mobilité internationale dans la formation

Depuis 2013, la Suisse ne participe plus au programme européen de formation Erasmus+. En 2014, le Conseil fédéral a créé le Swiss-European Mobility Programme (SEMP), à l'origine une mesure transitoire, qui encourage depuis lors la mobilité européenne au niveau tertiaire. Aucune négociation n'a été menée à ce jour avec l'UE concernant une association de la Suisse à Erasmus+. En 2023, le Conseil fédéral prévoit environ 51 millions de francs en faveur de la solution de remplacement suisse. Deux minorités de la Commission des finances du Conseil national estiment que le besoin n'est pas couvert et demandent une augmentation de 20 millions (minorité I) et de 50 millions (minorité II).

Le Réseau FUTURE soutient un renforcement de la mobilité internationale dans la formation. Les ressources financières destinées à la coopération universitaire européenne doivent être suffisantes de la part de Confédération.

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir les propositions suivantes des Commissions des finances dans le budget 2023 :

Proposition de la CdF-E et de la CdF-N pour un transfert de fonds dans les postes suivants :

A231.0380

Contribution financière à Innosuisse (+ 35'000'000) compensés par

A231.0276

Programme de recherche de l'UE (- 35'000'000)

Requête de la minorité II de la CF-N (12 contre 13 voix) pour un transfert de fonds dans les postes suivants :

A231.0272

Institutions d'encouragement à la recherche (+ 50'000'000) compensés par

A231.0276

Programme de recherche de l'UE (- 50'000'000)

EN BREF

Coopération en sciences quantiques avec les Etats-Unis

La Suisse et les Etats-Unis ont signé une déclaration commune visant à renforcer la coopération dans le domaine des sciences et des technologies de l'information quantique (Quantum Information Science and Technology, QIST). L'objectif est de renforcer les relations scientifiques entre les deux pays et de faire progresser les possibilités dans le domaine QIST.

Des recommandations pour le conseil scientifique politique

Le Conseil suisse de la science (CSS) a publié un rapport sur le conseil scientifique politique en Suisse avec des recommandations portant sur la manière d'optimiser l'expertise scientifique en temps de crise. Le CSS recommande notamment d'instaurer un échange régulier entre la politique, les autorités et les présidences des organisations scientifiques suisses.